

Canton de VONNAS

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseiller absent : 1
Nombre de Conseiller excusé : 0
Pouvoirs : 3
Date de la Convocation : 31/12/21
Date d'affichage : 31/12/21

**Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 6 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le six janvier à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique : Mmes MARMIER Noëlle, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna-Maria et BIGOT Agnès Ms POLONIA Joseph, VARLET Geoffroy, GABILLET François, DREYFUS Eric et TEPPE Sébastien.

Ont donné pouvoir : Mme VERNUSSE Céline a donné pouvoir à Madame WEBER Corinne
M CONTASSOT Pierre-Olivier a donné pouvoir à Madame BIGOT Agnès
Mme PAYET Marie-Béatrice a donné pouvoir à M BOYER Dominique

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M GONNARD Pierre a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9/12/2021
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commissions Communales
- Délibération : Renouvellement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture de l'Ain
- Questions diverses

Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour.

*** Approbation du Conseil Municipal du 9/12/2021**

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2021 ; aucune observation est faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire précise que suite aux délibérations prises pour abandon de tombe, un point doit être fait. En aucun cas les tombes n'ont été abandonnées, l'emplacement a été libéré, suite à l'exhumation et incinération des corps.

* Compte-rendu de réunions

* Communauté de Communes :

✓ *COMMISSION SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES* :

Madame MARMIER Noëlle, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 30 novembre 2021 à Vonnas et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Visite des locaux de la Micro crèche de Vonnas
- Jeunesse : proposition de nom/bilans des ALSH été et Toussaint / actions au sein et en périphérie des temps scolaires
- France Services : présentation du planning de la première période de l'action « Conseillers Numérique » et échanges pour la mise en place des autres périodes
- Petite enfance : informations sur les dernières évolutions, mise en DSP de la micro-crèche de Saint-Julien-sur-Veyle
- Social : Présentation de l'association caritative Cantonaide

✓ *COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE* :

Madame Corinne WEBER, 4^{ème} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 9 décembre 2021 à Pont-de-Veyle et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Bilan du SPPEH
- Retour sur les derniers événements : réunion sur le thème de l'énergie et du Projet Alimentaire Territorial
- La voie bleue : point d'avancement : travaux, conventions

✓ *SMIDOM* :

Madame Agnès BIGOT, conseillère, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 5 novembre 2021 en visioconférence ;

- Le réaménagement de la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle est reporté sur 2022 dans l'attente de la validation du projet par les services de l'Etat au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et d'une conjoncture de mise en concurrence économiquement plus favorable.
- Erreur trésorerie Châtillon sur encaissements RI 1^{er} Trimestre
Monsieur Ferré rappelle le différé de facturation (erreur) de la RI du 1^{er} trimestre 2021, à une partie des usagers SMIDOM, par la Trésorerie et les conséquences qui en ont découlées.
Il est proposé par les délégués qu'une explication de cet aléa soit intégrée dans la prochaine édition du Mag n°6.
- Calendrier de mise en œuvre extension des consignes de tri (ECT)
Le SMIDOM procédera au cours de l'année 2022, à une mise en œuvre progressive de l'ECT :
Février 2022 affichage des nouvelles consignes sur les colonnes,

Premier trimestre communication détaillée lors d'un CS,
Analyse de l'impact sur les volume et renforcement des points sous dimensionnés,
Analyse de l'impact sur la collecte : éventuelle en C3 de certains points,
Communication renforcée sur 2^{ème} trimestre.

- Contrôle d'accès déchèteries Saint Jean, Saint Etienne, Francheleins par lecture de plaque d'immatriculation
La communication banderoles sursîtes et flyers sera déployée avant le 22/11,
L'installation du matériel débutera le 23/11 jusqu'au 06/12,
Décembre sera un mois de test et d'enregistrement des immatriculations d'usagers non-inscrits, le dispositif devrait ainsi être opérationnel début 2022.
- Recyclerie déchetterie de Saint Etienne
Nouveau local en place fin octobre,
Début de l'activité recyclerie avec le valoriste de l'association Tremplin dès le 3 novembre,
Finalisation de la signalétique sur local troisième semaine de novembre,
L'inauguration reste à programmer.

✓ *SMIDOM :*

Madame Agnès BIGOT, conseillère, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 17 décembre 2021 en visioconférence et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Hausse des refus de tri sur la collectivité sélective
Monsieur Ferré informe des résultats catastrophiques des deux dernières caractérisations effectuées par le SYTRAIVAL sur des apports de collecte sélective. Les taux de refus sont voisins de 50 % et ne correspondent pas majoritairement à des erreurs de tri, mais bien à des dépôts intentionnels de petits électroménagers, ustensiles de cuisine, médicament !!!

La question se pose donc, au-delà de l'extension des Consignes de Tri qui sera mise en œuvre au premier semestre 2022 de développer une nouvelle communication auprès des usagers afin de les alerter sur les surcoûts (350 000€/an-quasiment 10% du budget de fonctionnement) induits par ces comportements.

Monsieur Aublanc fait remarquer, qu'en complément des surcoût liés à la collecte et au traitement des refus, il conviendrait d'ajouter les pertes pour non-valorisation des matières qui auraient été recyclables.

Monsieur Ferré a en urgence convoqué la presse afin que cette problématique soit relayée avant les fêtes de fin d'année.

Concernant la colonne « bleue », la présence de cartons bruns mélangés aux journaux et magazines pose également problèmes.

- Extension des consignes de tri
Le passage à l'extension des consignes de tri nécessitera un renforcement des PAV en colonnes emballages et la lutte contre les erreurs de tri sera plus significative avec notamment une communication importante et des contrôles.

Concernant les déchèteries, une modification du circuit de dépose sera apportée afin de limiter le pourcentage de matières recyclables (aujourd'hui proche de 30%) dans les bennes déchets non recyclables dont les coûts de traitement, sont les plus élevés.

Des actions visant à réduire les déchets verts seront menées (opération de broyage, subvention broyeur).

Plusieurs réaménagements sont prévus (déchèterie de Saint Jean, 3^{ème} point de réemploi, contrôle d'accès par lecture de plaques d'immatriculation).

D'autres projets sont également prévus au sein des locaux du SMIDOM avec la mise en place de panneaux solaires et le changement du logiciel de gestion.

L'élaboration du programme de prévention des déchets.

Une évolution des tarifs calquée sur l'inflation, soit une augmentation de 2.8 %

✓ *Syndicat d'Eau Potable :*

Monsieur Dominique BOYER, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 13 décembre 2021 et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Service public d'eau potable « Dombes Saône »
- Service public d'eau potable « Veyle Chalaronne »
- Nouvelles délégations données au Président et au Bureau
- Budget 2021 : décisions modificatives
- Pôle Technique Intersyndical de l'Eau : Convention de mise à disposition du personnel
- Mise en œuvre d'une procédure administrative et financière pour les travaux de lotissement
- Zone sanctuarisée Crottet Replonges – nouvelles acquisitions
- Décisions prises par le bureau depuis le dernier Comité
- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Comité

* Délibération

Délibération n°220101 : Renouvellement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture de l'Ain

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 28 juillet 2016, la collectivité s'est engagée dans la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire et a signé une convention de mise en œuvre avec la Préfecture de l'Ain.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que la commune souhaite renouveler son engagement dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture de l'Ain ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de continuer à procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis,
- **DONNE** son accord pour que M. Le Maire signe la convention de renouvellement de la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ain représentant l'Etat à cet effet.
- **DESIGNE** M BOYER Dominique et Mme ABERT Virginie en qualité de responsable de la télétransmission

* Questions diverses

- Bulletin municipal : il est en cours d'achèvement.
- Garderie : une mauvaise odeur est perçue à la garderie Monsieur Polonia ira voir.
- Hangar local technique : il ne sera pas possible de le construire sur la plateforme à côté des PAV en bas de l'Eglise car la sous-couche n'est pas assez stable, à cause des déchets végétaux.

Géotec : compte tenu d'une épaisseur importante de remblais végétaux entre 2.5 m et 3m, d'arrivées d'eau à faible profondeur dès 0.3m selon l'endroit puis d'argile sableuse jusqu'à 8.65 m toute solution de fondation de type semelle doit être écartée même en semi-profond. Compte-tenu du contexte il serait préférable de déplacer le projet sur une autre parcelle.

Baude architecte : une solution par pieux profonds va être coûteuse et compliquée, surfait par rapport au projet. Demande à un bureau d'étude pour une fondation sur radier béton.

Bureau études structures : à la lecture du rapport de Géotec, vu la présence de remblais évolutifs surmontant des sols de faibles caractéristiques mécaniques, il n'est pas envisageable de fonder un bâtiment sur radier.

Pour satisfaire aux conditions du sol, il faudrait que le bâtiment soit fondé sur pieux avec un dallage porté (par longrines et pieux).

Il paraît donc pertinent de changer de site pour rester dans une solution de fondations classiques et donc de coûts classiques.

- Produits phyto : les produits seront interdits en juillet 2022. Il faudra réfléchir à une solution pour le cimetière.
- Ouverture de la prochaine classe, elle se fera sûrement sur Cruzilles. La réponse sera fin janvier probablement. La classe se situera à l'étage. Elle aurait la superficie de la classe de Madame Chambard. Voir les entreprises pour les travaux. Les personnes qui s'occuperont du suivi des travaux sont : M DREYFUS Eric, BIGOT Agnès, GABILLET François, TEPPE Sébastien et POLONIA Joseph. Du coup, il y aura un problème de cantine, voir si on peut agrandir la cantine.
- Ecole : Mme FRANCHET est cas contact. Du coup, Sylvie Rodrigues la remplace jusqu'à 10h45, elle va chercher les repas avec Madame Renaud à Saint André.
- Un permis de construire a été déposé en mairie pour une construction de poulailler.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 3 février 2022 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,
Le 6 janvier 2022
Le Maire,
Dominique BOYER

